



# Assemblée générale

Distr. limitée  
7 mars 2023  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial des opérations de maintien de la paix

New York, 20 février-17 mars 2023

### Projet de rapport sur les travaux de la session de fond de 2023

*Rapporteur* : M. Wael Eldahshan (Égypte)

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [76/263](#), l'Assemblée générale a pris note du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ([A/76/19](#)), a décidé que le Comité continuerait, conformément à son mandat, de procéder à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, qu'il ferait le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinerait toute nouvelle proposition concernant le renforcement des moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, et a prié le Comité de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport sur ses travaux.

#### II. Questions d'organisation

##### A. Ouverture et durée de la session

2. La session de fond de 2023 du Comité a eu lieu au Siège du 20 février au 17 mars 2023. Le Comité a tenu à cette occasion trois séances plénières.

3. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. À la 274<sup>e</sup> séance (séance d'ouverture), le 21 février, le Président de l'Assemblée générale a pris la parole devant le Comité. À la même séance, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix a fait une déclaration.

4. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont apporté leur concours au Comité sur les questions de fond, tandis que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en a assuré le secrétariat technique.



## **B. Élection du Bureau**

5. À sa 274<sup>e</sup> séance, le Comité a élu les membres de son bureau par acclamation, comme suit :

*Présidence :*

Tijjani Muhammad Bande (Nigéria)

*Vice-Présidence :*

Fabián Oddone (Argentine)

Richard Arbeiter (Canada)

Yukiya Hamamoto (Japon)

Mateusz Sakowicz (Pologne)

*Rapporteur :*

Wael Eldahshan (Égypte)

## **C. Ordre du jour**

6. À la même séance, le Comité a adopté son ordre du jour provisoire ([A/AC.121/2023/L.1](#)), reproduit ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Débat général.
6. Exposés.
7. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session.

7. Le Comité a aussi approuvé son projet de programme de travail ([A/AC.121/2023/L.2](#)).

## **D. Organisation des travaux**

8. À la même séance, le Comité a décidé de créer un groupe de travail plénier présidé par Richard Arbeiter (Canada), qui serait chargé d'examiner la teneur du mandat confié au Comité par l'Assemblée générale.

9. On trouvera en annexe au présent rapport la composition du Comité à sa session de fond de 2023. La liste des documents de la session et celle des participants à la session peuvent être consultées dans les documents publiés respectivement sous les cotes [A/AC.121/2023/INF/2](#) et [A/AC.121/2023/INF/4](#).

## **E. Travaux du Comité**

10. À ses 274<sup>e</sup> et 275<sup>e</sup> séances, le 21 février, le Comité a tenu un débat général consacré à la réalisation d'une étude d'ensemble de toute la question des opérations

de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Maroc (au nom du Mouvement des pays non alignés), Uruguay (également au nom de l'Argentine, du Brésil et du Mexique), Djibouti (au nom du Groupe des ambassadeurs francophones auprès de l'Organisation des Nations Unies), Indonésie (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Australie (également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande), Union européenne, Mexique, Thaïlande, Philippines, Éthiopie, Uruguay, Afrique du Sud, Israël, Népal, Togo, Sénégal, Timor-Leste, Guatemala, République de Moldova, Japon, Malaisie, Côte d'Ivoire, Égypte, Pakistan, Équateur, États-Unis d'Amérique, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Bangladesh, Fédération de Russie, Indonésie, Fidji, Norvège, Liban, Viet Nam, Érythrée, Gambie, Chili, Émirats arabes unis, El Salvador, Iran (République islamique d'), Pérou, Chine, Suisse, Argentine, Inde, Venezuela (République bolivarienne du), Brésil, Ukraine, Türkiye, Sri Lanka, Nigéria et Sierra Leone.

11. Les observateurs du Saint-Siège, de l'Union africaine et de l'Organisation internationale de la Francophonie ont aussi fait des déclarations.

12. Le 23 février, le Groupe de travail plénier a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, qui ont aussi participé à un dialogue interactif avec les délégations.

13. Le 24 février, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique a présenté un exposé et participé à un dialogue interactif avec le Groupe de travail.

14. Le Groupe de travail plénier et ses deux sous-groupes de travail se sont réunis du 27 février au 16 mars et ont achevé leurs travaux sur les projets de recommandation.

### **III. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier**

15. À sa 276<sup>e</sup> séance, le 17 mars, le Comité a examiné les recommandations du Groupe de travail plénier et décidé de les faire figurer dans le présent rapport (voir par. [ ] à [ ]) pour que l'Assemblée générale les examine.

### **IV. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session**

16. À la même séance, le Comité a adopté son projet de rapport à l'Assemblée générale tel qu'il avait été présenté par le Rapporteur du Comité.

### **V. Propositions, recommandations et conclusions du Comité**

17. [À insérer]

## Annexe

### **Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est actuellement composé des 157 membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Les observateurs suivants étaient représentés : Saint-Siège, Union africaine, Union européenne, Organisation internationale de police criminelle, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de la coopération islamique, Ordre souverain de Malte.

---